



CP 2001/118 Final FR/en

Original : EN

TITLE / TITRE

Statement concerning the proposal for new pharmaceutical legislation

Prise de position concernant la proposition pour une nouvelle législation pharmaceutique

AUTHOR / AUTEUR

Dr LETH

CONCERNING / CONCERNE

All delegations

Approved during the Board meeting on the 22/09/2001

Toutes les délégations

Approuvé lors de la réunion du Conseil le 22/09/2001

PURPOSE / OBJET

INFORMATION

DATE

22/09/2001

KEYWORDS / MOTS CLEFS

Pharmaceutical legislation – Législation pharmaceutique

PROJET DE DECLARATION CONCERNANT LA PROPOSITION DE NOUVELLE LEGISLATION PHARMACEUTIQUE

Le CP accueille favorablement la révision proposée par la Commission européenne concernant la législation pharmaceutique, mais a de sérieuses inquiétudes quant aux propositions relatives à l'information sanitaire.

La proposition soutient l'interdiction actuelle et bien fondée de publicité à l'attention du grand public pour les médicaments uniquement disponibles sur prescription, en vue de protéger la santé publique en s'assurant que l'objectivité des décisions prises par les médecins et les patients dans la consultation thérapeutique ne soit pas compromise. Le CP souligne l'importance de garder une nette distinction entre la publicité, d'une part, et l'information d'autre part.

Le CP soutient entièrement la communication d'informations objectives, complètes et précises aux patients et au public au sujet des traitements médicaux disponibles mais souligne la difficulté de distinguer l'information sur les médicaments de la publicité.

Le CP insiste sur le fait que pareille information doit être conforme à de bonnes pratiques cliniques, incluant la médecine basée sur des preuves et ainsi que le besoin pour la profession médicale soit incluse dans la procédure exposée à l'article 121.

Le CP se réjouit également de l'importante condition préalable subordonnant la mise en œuvre à des procédures autorégulatrices établies par l'industrie pharmaceutique au niveau des Etats membres et souligne l'importance d'une étroite collaboration avec les associations médicales nationales à cet effet, afin de garantir que de telles informations ne soient utilisées à des fins de marketing.